

Les évènements traumatiques ou violences peuvent entraîner un psychotraumatisme

↳ Qu'est ce qu'un psychotraumatisme ?

Il se traduit par l'apparition de troubles émotionnels tels que : la survenue d'images répétitives de l'évènement, des troubles du sommeil, un syndrome dépressif.

Ces troubles envahissants se manifestent dans les suites de l'évènement et peuvent perdurer longtemps après, ce qui entraîne une souffrance au quotidien.

Une prise en charge personnalisée permet d'atténuer les symptômes et améliore la qualité de vie même dans un contexte de traumatismes anciens.

↳ Pour qui ?

Les victimes à partir de 18 ans, de violence et/ou d'évènement traumatique survenus il y a plus de 6 mois.

↳ Notre équipe

Médecin responsable : Pr P. Birmes
Psychiatre, psychologue,
infirmier, secrétaire, chercheur

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

La victime doit être adressée par son médecin ou psychiatre traitant

LE CENTRE RÉALISE UN BILAN COMPLET

Accueil infirmier



Bilan psychologique
Entretien psychiatrique



Orientation vers des thérapeutes spécialisés pour une prise en charge individualisée



Réévaluation de la prise en charge à 6 mois

↳ Nos autres missions

- > Former les professionnels au psychotraumatisme
- > Soutenir et conseiller les équipes dans les prises en charges
- > Contribuer à la recherche en psychotraumatologie
- > Appartenance au réseau national des Centres régionaux Psychotraumatisme (contact@cn2r.fr, à destination des victimes et des professionnels)



Équipe pluridisciplinaire du Centre